

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la commune de BEAUNE

Le public est averti qu'en exécution :

- du code de l'environnement,
- de l'arrêté préfectoral n°1181 du 31 juillet 2023.

une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour la modification substantielle d'une installation de fabrication de produits alimentaires de la société BEAUNE BRIOCHE à Beaune, sera ouverte du lundi 18 septembre 2023 (9 h) au mercredi 18 octobre 2023 (17 h) inclus, soit une durée de 30 jours consécutifs dans les communes de Beaune (siège de l'enquête) et Levernois.

L'installation est classée à autorisation sous la rubrique n°3642-3 de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Gilles GIACOMEL est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Madame Josette CHOJET-LEFRANC est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléante.

Les pièces du dossier comprenant notamment une étude d'impact, l'avis des services et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 18 septembre 2023 au 18 octobre 2023, en mairies de Beaune et Levernois, où le public pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra également être consulté durant l'enquête :

- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Pôle environnement et urbanisme – Section ICPE (de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 du lundi au vendredi)
- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au mercredi 18 octobre 2023 à 17h00 à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4782>
- sur le site Internet de la Préfecture : <https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE>
- sur un poste informatique en mairies de Beaune, *siège de l'enquête* et Levernois

Les communes de Beaune, Vignoles, Levernois, Combertault, Ruffey-les-Beaune, Montagny-les-Beaune, Bligny-les-Beaune, Pommard, Saint-Marie-la-Blanche sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- sur un **registre dématérialisé**, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4782>
- par **voie courriel**, à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante : enquete-publique-4782@registre-dematerialise.fr (Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront publiées dans le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4782>)
- par **courrier**, au commissaire enquêteur, à la mairie de Beaune, siège de l'enquête, à l'annexe, située 4 rue du Moulin Perpeuil 21200 BEAUNE.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le registre et le procès-verbal de celles-ci :

- à la **Mairie de Beaune** – annexe située 4 rue du Moulin Perpeuil 21200 BEAUNE – *siège de l'enquête* :
 - lundi 18 septembre 2023 de 9h00 à 12h00,
 - mercredi 18 octobre 2023 de 14h00 à 17h00.
- à la **Mairie de Levernois** 3A place de l'Hauterot, 21200 LEVERNOIS :
 - vendredi 29 septembre 2023 de 15h00 à 18h00.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur :

- à la Préfecture de Côte d'Or – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Pôle environnement et urbanisme – Section ICPE – de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 du lundi au vendredi.
- sur le site internet de la Préfecture : <https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE>
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4782>

La décision prise par le Préfet, à l'issue de la procédure, est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Bérengère FROMET, en charge du dossier pour la société BEAUNE BRIOCHE, dont les coordonnées sont les suivantes : Rue de la Cerisière – 21200 BEAUNE
Tel : 03.80 26 38 39 – e-mail : berengere.fromet@laboulangere-co.fr